



FEM BANDA

Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida

RÈGLEMENT

Festival Internacional de Batteries & Fanfares

Street Bands - Brass Bands – Marching Bands- Harmonie – Batteries & Fanfares i
Xarangues

Article 1

LE “FEM BANDA Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida” aura lieu les **2, 3, 4 et 5 juillet 2026**.

Le comité organisateur est l'organe de direction, administration et coordination de tous les aspects du Festival.

Article 2

Le délai d'inscription sera du **1 novembre 2024 au 1 janvier 2026 inclus**.

Toute formation musicale composée d'instruments à vent et à percussion comme les Street Bands - Brass Bands - Marching Bands - Harmonie - Batteries & Fanfares et Xarangues pourra y participer..

Les orchestres régleront la somme de 100 €, au titre des droits d'inscription, par virement au numéro de compte bancaire suivant:

Titulaire: Banda Municipal de Lleida

n° de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

AIDE FINANCIÈRE AUX ORCHESTRES D'HARMONIE PARTICIPANTES :

Nombre de musiciens	Hébergement	Performances	Aide financière
Plus de 20 musiciens	Module A Module B	2 (*)	2.300€
jusqu'à 19 musiciens	Module A Module B	2 (*)	1.600€
jusqu'à 19 musiciens	Module C (samedi, 4)	2	1.000€

*** Dans le cas où 1 représentation aurait lieu dans une commune voisine, le bus pour le déplacement sera pris en charge par le groupe participant au Festival.**

De la même manière, ils disposeront d'un espace pour pouvoir répéter ou jouer une scène. Dans tous les cas, pour plus d'informations vous pouvez contacter

fembandalleida@gmail.com



Article 3

Les demandes de participation au Festival seront adressées à:

fembandalleida@gmail.com

Les demandes devront être accompagnées des documents suivants:

- Pièce justificative du paiement des droits d'inscription (100€).
- Currículum de l'Orchestre (300 mots maximum).
- 2 photographies récentes de l'Orchestre
- Enregistrement audiovisuel (DVD ou lien portail vidéo).

Article 4

Le nombre d'orchestres admis sera communiqué à tous les inscrits au Festival. En cas de non-admission, le paiement des droits d'inscription sera remboursé.

Article 5

Tous les groupes participant au Festival réaliseront les activités suivantes :

- Deux représentations de soixante minutes mêlant itinérance et statique. De plus, l'interprétation conjointe, par tous les groupes participants, d'une œuvre d'un compositeur local.

Article 6

La Banda Municipal de Lleida, en tant qu'entité organisatrice du Festival International de Bandes de Musique de Lleida, est intéressée à réaliser des échanges socioculturels avec des orchestres d'harmonie du monde entier, comme elle l'a fait au cours des presque trente années passées à la tête du Fem Banda. Toute entité musicale intéressée par un échange entre les deux entités peut contacter l'organisation, et nous lancerons les propositions afin de pouvoir concrétiser ce projet.

Article 7

Les orchestres participants peuvent opter pour l'un des modules suivants:

Module A	Hébergement à l'hôtel et pension complète. Chambre et repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.	2 nuits	170 €/personne
Module B	Hébergement à l'hôtel et pension complète. Chambre et repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.	1 nuit	90 €/ personne
Module C	Deux repas.		40 €/ personne



FEM BANDA

Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida

Si vous souhaitez la demi-pension, les prix bénéficieront d'une réduction de 12 € par personne et par jour.

Les groupes qui s'accommodent aux Modules A et B devront être à Lérida les 3, 4 et 5 juillet.
Les taxes touristiques ne sont pas incluses dans la cotisation de participation. Chaque fanfare participante prendra en charge cette taxe et la règlera à son arrivée à la réception de l'hôtel.

Les groupes qui s'accommodent aux Modules A et B devront arriver à Lérida le 3 juillet avant 19h00.
Les groupes qui s'accommodent aux Modules A et B devront être à Lérida les 3, 4 et 5 juillet.

Les groupes devront libérer les chambres à 11h00 (au cours de la matinée) le jour du départ. Les groupes qui souhaitent prolonger/anticiper leur séjour à Lérida, nous resterons à leur disposition afin de conseiller et coordonner leur séjour et leurs excursions touristiques, s'ils le jugent opportun.

Les fanfares participantes effectueront avant le 1er février le virement bancaire (selon le nombre de participants) au titre de réservation d'hébergement, sur le numéro de compte suivant:

Titulaire: Banda Municipal de Lleida

N° de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

Nombre de participants	Module A	Module B	Module C
De 21 à 40	3.200 €	1.600 €	800 €
Jusqu'à 20 participants	1.600 €	800 €	400 €

Également, avant le **1er juin**, les différents orchestres participants effectueront le virement bancaire de la somme totale de la réservation. Toute modification postérieure sera pénalisée selon les critères de l'établissement hôtelier.

Une fois le virement bancaire effectué, une pièce justificative de ce paiement devra être envoyée par email à l'adresse suivante:

fembandalleida@gmail.com

Article 8

La Commission d'Évaluation du Festival se réunira pour sélectionner les orchestres participants.

Article 9

Les orchestres sélectionnés remettront **avant le 1er Mars**, une description des programmes qu'ils interpréteront pendant le/les concerts. Cette liste sera incluse dans le matériel de promotion du Festival.

Article 10

Avant le 1er juin, les orchestres participants devront remettre la liste des musiciens qui feront partie de leur formation pour le Festival. Cette liste, qui sera confectionnée par ordre alphabétique des noms et prénoms.

www.fembanda.com
@fembanda_lleida



Article 11

Les fanfares participantes réaliseront leurs prestations avec le costume officiel de l'entité. La Commission organisatrice, conjointement avec le Conseil d'administration des entités, veillera à la tenue soignée des membres de la fanfare lors des actes officiels.

Article 12

Les orchestres qui n'optent à aucun des modules de l'article 7 pourront utiliser la cantine du Festival à raison des tarifs suivants:

- Musiciens et accompagnateurs : 1 ticket de 17 €, valable pour un repas.

S'ils souhaitent opter pour ces conditions, ils devront effectuer le virement bancaire correspondant **avant le 15 juin** en précisant le jour, le repas (déjeuner/dîner) et le nombre de tickets demandés au titre de la réservation de cantine (*menjador*) au compte bancaire suivant:

Titular: Banda Municipal de Lleida

Nº de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

Une fois le virement bancaire effectué, une pièce justificative de ce paiement devra être envoyée par email à l'adresse suivante:

fembandalleida@gmail.com

Article 13

Le Comité organisateur prendra les mesures opportunes pour assurer le déroulement correct du Festival. Si, pour une raison justifiée, une intervention doit être interrompue, le Comité retiendra la décision la plus adéquate pour sa réalisation postérieure.

Article 14

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux questions juridiques sur l'utilisation des partitions interprétées pouvant impliquer les orchestres.

Article 15

Les dates de prestation des orchestres seront fixées dans le cadre de celles du Festival.

Article 16

Le non-respect des périodes établies pour la présentation de la documentation entraînera la perte de la place de participation au Festival.



Article 17

La participation à ce Festival implique la cession à la Commission Organisatrice des droits d'image et de son ainsi que de la documentation apportée selon ce règlement.

Article 18

Les décisions prises par le Comité Organisateur concernant l'exécution du déroulement de ce règlement seront sans appel.

Article 19

Les demandes de participation au Festival devront s'ajuster au modèle joint.

Les virements bancaires se feront en euros et les commissions correspondantes seront prises en charge par l'entité intéressée.

Article 20

Chaque orchestre sélectionné s'engage à signer un document conjointement avec l'Organisation dans lequel seront précisés tous les détails opératifs de sa participation au "FEM BANDA, *Festival Internacional de Bandes de Música, de Lleida*".

Article 21

La version originale de ce règlement, rédigée en langue catalane, est celle qui prévaudra en cas d'interprétation douteuse causée par la traduction.

Article 22

L'inscription à ce Festival implique l'acceptation de son règlement sans aucune réserve ainsi que l'acceptation sans réserve des décisions adoptées par la Commission Organisatrice concernant la réalisation, le déroulement, l'interprétation et la résolution, le cas échéant, de toutes les questions non contemplées dans ce même

règlement. Les sociétés ou entités associées aux orchestres participant au Festival renoncent expressément à leur propre juridiction et, en application de la disposition de l'article 55, de la Loi de Procédure Civile (*Llei d'Enjudiciament Civil*), se soumettent à la juridiction et à la compétence territoriale des tribunaux et de la Cour de Justice de Lérida et de ses supérieurs hiérarchiques immédiats, pour résoudre les conflits d'intérêt, de quelque nature qu'ils soient, causés par ce règlement, la convocation et la célébration du "FEM BANDA, *Festival Internacional de Bandes de Música, de Lleida*".



FEM BANDA

Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida

BUTLLETIN D'INSCRIPTION

Festival Internacional de Batteries & Fanfares

Street Bands - Brass Bands – Marching Bands- Harmonie – Batteries & Fanfares i Xarangues

Je soussigné/e M./Mme _____
En représentation de: _____
En qualité de (poste): _____
Domicile Social: _____ NIF: _____
Comune: _____ Département: _____
Téléphones: _____ e-mail: _____
Numéro de Compte Bancaire (SWIFT/IBAN): _____
Page web: _____

EXPOSE:

Que la société que je représente est informée de la convocation de participation du *Fem Banda Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida*, organisé par l'Orchestre Municipal de Lleida, qui se tiendra les 2, 3, 4 et 5 juillet 2026.

DEMANDE:

à participer au Festival en accord avec le Règlement de convocation

FESTIVAL INTERNACIONAL DE BATTERIES ET FANFARES

Tel qu'il est indiqué dans ce règlement, nous optons pour le module suivant

Module	Régime de pension	Nombre musiciens	Nombre accompagnateurs	Total
Module A	Pension complète 3 nuits			
Module B	Pension complète 2 nuits			
Module C	Pension complète 1 nuit			
Aucun				

Par la présente, je confirme que notre jour d'arrivée sera le : et notre jour de départ, le:
J'indique de ma Société Musicale connaît le règlement de ce concours dans son intégralité et qu'elle s'engage à l'accepter et à le respecter.

El nom du Chef d'Orchestra és: _____

Nombre total de musiciens: _____

Nombre total d'accompagnateurs: _____

- ☐ Je joins le document de paiement des droits d'inscription
- ☐ Je joins le curriculum de l'Orchestre d'Harmonie
- ☐ Je joins deux photographies récentes de l'Orchestre d'Harmonie
- ☐ Enregistrement audiovisuel (DVD ou lien portail vidéo).

A _____, _____ d _____ de 20



FEM BANDA

Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida

Signé et scellé